

# Une épreuve au brevet

Le collège « Des Trois ronds-points » est implanté dans une ville moyenne de 37000 habitants sans réel tissu associatif.

Entièrement rénové, il est voisin d'un autre collège classé en ZEP, distant de 10 minutes à pied.

Le collège compte 680 élèves, dont 128 en SEGPA. 52% des élèves du collège sont issus de CSP dévalorisées alors que la SEGPA en recense plus de 60%. Le pourcentage des boursiers relevant du taux III a cru au cours des 2 dernières années. Corrélativement, on observe un abaissement du taux de passage en seconde générale et un accroissement du nombre d'entrées en CAP ou seconde professionnelle.

Les équipes pédagogiques sous l'impulsion de l'équipe de direction sont engagées dans des pratiques innovantes qui visent à préserver une cohésion sociale en facilitant l'acquisition par tous des savoirs et des compétences de base.

Adossé à cette politique générale de l'établissement, le service de vie scolaire s'est doté lui-même d'un projet essentiellement axé sur la tolérance, l'acceptation de la différence, la communication.

En effet, dans cet établissement cohabitent des élèves appartenant à la communauté des « gens du voyage » (16%), d'autres à la communauté turque (11%) ainsi qu'un pourcentage important d'élèves d'origine maghrébine mais de nationalité française.

L'équipe de direction est parvenue à enrayer les départs d'élèves vers le privé au sortir du CM2, notamment dans une école primaire du secteur.

Il arrive cependant qu'éclatent dans ou à l'extérieur du collège des bagarres entre élèves d'origines maghrébine et gitane.

Comme chaque année, le collège étant centre d'examen pour le brevet, il accueille 120 candidats du collège privé et 48 du lycée professionnel du secteur.

Le lundi 27 juin, pendant la pause qui sépare les deux épreuves de français, entre 10 heures et 10 heures 15, un candidat élève du collège privé du secteur et appartenant à la communauté des « gens du voyage », est « insulté » (en fait les insultes sont destinées aux « morts de sa famille »), et menacé par un candidat du lycée professionnel, d'origine maghrébine, passant le brevet technologique. L'élève « insulté » appelle immédiatement son père, de portable à portable, en lui disant qu'il est en danger.

A 10H25, alors que vient de commencer la deuxième partie de l'épreuve de français (expression écrite), le principal est alerté par le personnel de loge qu'un individu s'est introduit dans l'établissement, en enjambant le portillon d'entrée, avec un sabre de samourai, et qu'il exige sur le champ de voir son fils, en train de composer dans une des 17 salles d'examen. L'intrus, selon les dires de la personne à l'accueil, se trouve au premier étage du bâtiment principal, devant une porte palière qui donne sur un couloir desservant une série de salles d'examen. Ce monsieur en fureur se trouve face-à-face avec un professeur d'EPS chevronné, lui-même chargé de surveiller cette partie du couloir où sont susceptibles de passer les élèves quittant les salles d'examen avant la fin de l'épreuve. C'est cet enseignant d'EPS qui a prévenu le personnel de loge, avec son portable, de l'arrivée de l'intrus et le message qu'il a délivré a donc été répercuté au chef de centre.

## La fin de l'histoire

Accompagné du principal-adjoint, lui-même lauréat 2ème année du concours des personnels de direction, le principal se dirige vers le lieu de l'évènement, non sans avoir joint préalablement un officier de police au commissariat et demandé l'intervention immédiate mais discrète d'une patrouille de police. Il a donné pour consigne au personnel affecté à la loge de le prévenir de l'arrivée des fonctionnaires de police et l'a chargé de faire savoir à ces derniers d'attendre à la loge.

Au rez-de-chaussée du bâtiment principal l'équipe de direction croise l'intrus, en possession de son sabre, qui hurle plutôt qu'il ne parle et que le professeur d'EPS tente de raisonner en l'éloignant progressivement de l'endroit où se déroule l'épreuve de français. Le principal-adjoint se rend au premier étage pour assurer la surveillance du couloir qui avait été confiée au professeur d'EPS. Il est lui-même équipé de son portable.

Le principal apprend de l'enseignant d'EPS que ce monsieur pratique les arts martiaux et que tous deux se connaissent de longue date, d'où un tutoiement réciproque qui ne surprend plus le chef d'établissement.

Le père du candidat est installé par le principal dans son bureau, il est invité à déposer son sabre sur une table pendant que le professeur d'EPS s'emploie à finir de le calmer. Après un moment de calme, le père redevient furieux et réitère sa demande -voir son fils pour être rassuré sinon « il fait un malheur »-.

Le principal joint sur son portable le principal-adjoint pour lui demander d'aller chercher le fils de ce monsieur dans la salle où il compose, ce qui est fait en moins de 5 minutes.

Au cours de l'entrevue avec son père, le candidat minimise la portée des insultes, rassure ce dernier, parle « d'embrouilles » jusqu'au moment où le principal lui demande de retourner dans sa salle d'examen accompagné du principal-adjoint.

Sur ces entrefaits, arrive la patrouille de la police nationale. Prévenu par l'agent d'accueil de son arrivée, le principal expose au père de l'élève, en présence du professeur d'EPS qui continue à l'apaiser, qu'il a commis une faute en forçant l'entrée du collège et qu'il a, de surcroît, perturbé le développement d'une épreuve du brevet. Il va donc devoir en rendre compte au commissariat où il va être conduit par une patrouille de police qui l'attend à la loge. Le père de l'élève acquiesce. Le professeur d'EPS et le principal le guident jusqu'à la loge où 3 policiers attendent. L'un d'entre eux le menotte, un autre accompagne le principal jusque dans son bureau pour aller y chercher le sabre.

Il est 11H30 lorsque le principal rend compte de l'incident au chef de cabinet de l'inspecteur d'académie. A 11H40, il joint le directeur du collège privé pour lui rendre compte de l'évènement. Ce dernier se présente immédiatement au collège centre d'examen et y reste pendant la pause méridienne afin de participer à la surveillance des élèves de son établissement puisqu'une partie d'entre eux y est hébergée exceptionnellement à midi.

Une enquête rapide pour retrouver l'élève du lycée professionnel qui a menacé celui du collège privé n'aboutit pas faute de trombinoscope des candidats du lycée professionnel. Il ressort des propos tenus par l'élève qui a alerté son père que l'auteur des insultes serait d'origine maghrébine .

Trois plus tard, l'inspecteur d'académie suite à la relation faite par le principal, adresse ses félicitations au professeur d'EPS, d'ailleurs retraitable au 1er septembre de l'année scolaire suivante!

Quant au parent d'élève, il passera tout le reste de la journée du 27 juin en garde à vue. Ultérieurement condamné en justice pour intrusion dans un établissement public local d'enseignement et port d'arme, il sera suspendu pendant un an par les dirigeants du club d'arts martiaux dont il est membre.